

## Supplément Economie

### Toutes rubriques

# Des pistes de réforme

Annoncé en 2012, puis en 2013, le mouvement de réforme de l'épargne salariale pourrait s'enclencher d'ici à la fin 2014. C'est dans ce but qu'a été mis en place le Comité d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat des salariés (Copiesas) en juin, qui recueille les propositions des entreprises, salariés, gestionnaires... Une proposition revient souvent : baisser le forfait social, passé de 8 à 20 % en 2012. L'Institut de la protection sociale (IPS) propose pour sa part de le laisser à 20 % lorsque l'épargne salariale est perçue immédiatement, mais de le supprimer lorsqu'elle est épargnée. Il souhaite rendre obligatoire la négociation d'un plan d'épargne salariale dès la présence d'un salarié, sans obligation de conclure un plan, pour permettre au chef d'entreprise d'aborder le sujet.